

Contrat de territoire – Bassin Versant Vie et Jaunay	
Proposition d'action de la communauté de communes Vie et Boulogne	
Intitulé de l'action proposée	Amélioration de la gestion des espaces verts en zones d'activité en faveur de la qualité de l'eau et la biodiversité
Fiches-Action du PCAET dans lesquelles s'inscrit l'action	1.1.1 Développer une animation à destination des entreprises du territoire dans une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) 3.4.2 : Protéger les cours d'eau et les zones humides 1.4.2 : Harmoniser la gestion des espaces verts et naturels et poursuivre les efforts vers une approche responsable
Objectifs / enjeux	Sur des zones d'activités ciblées, améliorer la gestion des espaces verts pour un meilleur impact sur la qualité de l'eau et la biodiversité
Étapes de mise en œuvre	<p>1) Cibler des zones d'activité où mener l'action En fonction de leur impact potentiel sur la qualité de l'eau (situation, circulation, nature de l'activité des entreprises), de la sensibilité des entreprises, de l'aménagement et de la gestion existante. Zones économiques potentielles à étudier : Espace Vie Atlantique Nord (Aizenay), Espace Vie Atlantique Sud (Aizenay), Actipôle Est (Bellevigny), Actipôle Ouest 1 (Le Poiré-sur-Vie), Actipôle Ouest 2 (Le Poiré-sur-Vie)</p> <p>2) Etudier les (ré) aménagements et les évolutions de gestion possibles et souhaitables pour les espaces verts communs et les bassins d'orage Faire un état des lieux des aménagements et des modes de gestion existants. Faire des propositions d'amélioration de la gestion de ces espaces verts (écopatûrage, fauche, taille...) et réaliser les aménagements nécessaires (fleurissement mellifère, plantations...).</p> <p>3) Accompagner les entreprises pour une meilleure gestion de leurs espaces verts privés Conseil aux entreprises : Faire un état des lieux des aménagements et des modes de gestion existants. Faire des propositions d'amélioration de la gestion de ces espaces verts et accompagner les entreprises pour la réalisation des aménagements nécessaires (conseils).</p> <p>4) Mettre en œuvre les propositions d'aménagement et de bonne gestion Par la CCVB et les entreprises.</p> <p>5) Evaluer l'impact sur la qualité de l'eau et la biodiversité Eventuellement, par des mesures de la qualité de l'eau dans les cours d'eau en aval, et par des relevés de biodiversité avant et après les actions envisagées. Communiquer sur ces résultats auprès du grand public, des entreprises et de leurs salariés.</p>
Porteur de l'action	CC Vie et Boulogne
Partenaires/ financeurs	CAUE, CPIE Logne et GrandLieu, SAGE, RUPTUR/ Vendée Eau, Région, Agence de l'Eau LB,
Public cible (enfants, jeunes, personnes âgées, tout public...)	Entreprises, CCVB
Indicateurs et évaluation	Nombre de zones d'activité ayant bénéficié du réaménagement et du changement de gestion Surface des zones concernées Evolution des indicateurs de qualité de l'eau et de biodiversité
Planning	2022 : Préparation de l'action avec les partenaires 2023 : Lancement de l'action (réunion d'information, formation, mise en place du conseil aux entreprises), puis réalisation 2027 : Evaluation de l'action

Plan de financement prévisionnel (première approche)

Action	Coût total (TTC)	Financier	Montant (TTC)	%
Etude des réaménagements et modification de gestion des espaces verts communs des ZA sélectionnées, réalisation des travaux d'aménagement préconisés (plantations...)	30 000 €	CCVB	13 400 €	20%
Conseil et accompagnement des entreprises dans les ZA sélectionnées	30 000 €	Région des Pays de la Loire	33 500 €	50%
Evaluation de l'impact sur la qualité de l'eau et la biodiversité et communication sur les résultats auprès du grand public et des entreprises et leurs salariés	7 000 €	Vendée Eau	20 100 €	30%
TOTAL	67 000 €	TOTAL	67 000 €	100%

Ventilation des dépenses (TTC)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Etude des réaménagements, travaux et modification de gestion des espaces verts	10 000 €	10 000 €	10 000 €				30 000 €
Conseil et accompagnement des entreprises dans les ZA sélectionnées		6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	30 000 €
Evaluation de l'impact sur la qualité de l'eau et la biodiversité	2 000 €		1 000 €	1 000 €	1 000 €	2 000 €	7 000 €
Total	12 000 €	16 000 €	17 000 €	7 000 €	7 000 €	8 000 €	67 000 €